

Communiqué des avocats de M. Cellou Dalein DIALLO

Depuis maintenant plusieurs années, M. Cellou Dalein DIALLO, ancien Premier ministre guinéen et principal opposant politique au pouvoir, fait l'objet d'une véritable persécution politico-judiciaire orchestrée par le régime.

Alors qu'il se trouve à l'étranger pour des raisons de sécurité, M. Cellou Dalein DIALLO a été empêché de se faire enregistrer sur la liste électorale. Il remplit pourtant toutes les conditions posées par la loi. M. Cellou Dalein DIALLO est donc inéligible alors que l'élection présidentielle doit avoir lieu le 28 décembre 2025 et que ses chances de succès sont sérieuses.

Cette obstruction s'inscrit dans un contexte de réduction des droits de l'opposition et de confiscation du pouvoir d'État par tous les moyens de la part des autorités de la Transition.

Compte tenu de l'atteinte illégalement portée à son droit de vote et d'éligibilité, les soussignés ont introduit une requête devant la Cour de justice de la CEDEAO et dont il demande le traitement en urgence, pour :

- Dire et juger que le refus d'inscrire le requérant sur la liste électorale constitue une violation du droit de participer librement à la direction des affaires publiques de son pays, notamment par le droit de vote et d'éligibilité ;
- Ordonner à l'État défendeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir M. Cellou Dalein DIALLO dans ses droits civils et politiques, notamment par son inscription immédiate sur la liste électorale.

Il est impératif que M. Cellou Dalein DIALLO puisse se présenter dans le cadre de la prochaine élection présidentielle. Toute autre décision porterait atteinte à ses droits en même temps qu'elle confirmerait l'absence de véritable processus démocratique.

Le 4 novembre 2025

Maîtres Amadou DIALLO, William BOURDON et Vincent BRENGARTH